

ANNEXE A

Critères de reconnaissance d'un établissement de formation postgraduée

Toutes les désignations de fonctions sont également applicables aux personnes de sexe féminin

1. Principe

L'établissement de formation doit proposer à la personne souhaitant se perfectionner la possibilité d'achever la partie principale du programme de formation.

2. Exigences

- L'établissement de formation postgraduée est intégré dans une faculté médicale suisse ou équivalent à un établissement de formation postgraduée universitaire (clinique associée à une université)
- Pour deux candidats, au moins une unité de traitement doit être disponible avec un équipement professionnel spécialisé entretenu de façon adéquate du point de vue technique
- L'accès à une bibliothèque complète et actualisée pour le domaine de spécialisation, ainsi qu'à des banques de données électroniques, doit être garanti
- Un système d'assurance qualité interne doit être disponible.

3. Aspects d'évaluation supplémentaires de la clinique

Traitement des patients

- Assistances suffisamment compétentes
- Consultation plusieurs fois par semaine pour les clarifications et les traitements spécifiques (p. ex. policlinique)

Infrastructure

- Administration efficiente des patients
- Directives pour service d'urgences médico-dentaires, traitements et consultations de patients (standard operating procedures (SOP))
- Concept d'hygiène
- Accès à des services de consultation pour l'informatique, la technique, les médias AV, la statistique, la méthodologie de formation et la didactique ainsi que pour le domaine interdisciplinaire

4. Conditions cadres au niveau de l'organisation et du personnel

- Organigramme avec définitions claires des fonctions et des responsabilités
- Descriptions de postes et cahiers des charges
- Contrats écrits de travail et de formation postgraduée
- Système de rémunération défini par part de formation postgraduée / fourniture de prestations
- Possibilités de formation postgraduée et de perfectionnement pour le personnel
- Recours à des dentistes / instructeurs externes pour la formation postgraduée
- Encouragement du travail en équipe et de l'esprit d'équipe

Août 2008/2